

Commission districale - Surveillance des opérations électorales

District Meurthe-et-Moselle de Football

Réunion du lundi 03 octobre 2022 à 14 h 00 en visioconférence

Présidence de M. Michel KEFF

Membres présents : MM. PORTELANCE Christian et THIRIET Jean-Marie

Assiste : M. LESAGE Mathieu (directeur)

Michel KEFF, Président, ouvre la séance à 14 h 00 en souhaitant la bienvenue à tous.

Etude de la candidature de Cédric RIBAUT

Suite à la démission d'Hinde MAGADA du comité de direction du District Meurthe-et-Moselle de Football en date du 05 juillet 2022 et conformément à l'article 13.3 des statuts, le Président du District, Yann LEROY, propose la candidature de Cédric RIBAUT à l'élection en vue de la prochaine Assemblée Générale afin d'intégrer le comité de direction.

La commission prend connaissance de :

- La candidature de Cédric RIBAUT reçue en date du 14 septembre 2022
- La copie de la licence de membre individuel au club de l'AKDMI Vandoeuvre Nancy depuis plus de six mois
- La déclaration individuelle de non condamnation datée et signée

La commission, au vu des documents fournis, constate que le candidat respecte bien l'ensemble des critères d'éligibilité détaillés à l'article 13.2.1 des statuts du District et de ce fait, valide la candidature de Cédric RIBAUT.

L'ordre du jour étant épuisé, Michel KEFF clôt cette réunion en remerciant à nouveau les membres présents.

Michel KEFF, Président

Pour pouvoir contester le refus de sa candidature, l'intéressé devra initier une procédure de conciliation devant le C.N.O.S.F., dans un délai de 15 jours à compter de la notification de la décision de la C.S.O.E